

Le Petit Journal

vol. 7

hiver 2026



SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉ·ES DU CHU SAINTE-JUSTINE

Mot de la présidence

Trop, c'est trop. Le ras-le-bol est général.

Camarades,

On ne va pas y aller avec des pincettes : le gouvernement nous attaque, et il le fait sans gêne. Il veut casser les syndicats, affaiblir les travailleuses et travailleurs, et continuer à dépenser l'argent public n'importe comment sans jamais rendre de comptes.

Avec le projet de loi 89, c'est notre droit à nous défendre qu'on veut gruger. On parle ici de mesures qui cherchent à nous enlever nos moyens de pression, à fliquer nos actions, et à nous intimider. Clairement, on veut nous faire taire. Mais on ne va pas se laisser faire.

Et pendant ce temps-là, le gaspillage de fonds publics continue de plus belle. Des projets comme SaaQclic, Northvolt, ou encore le fameux dossier de santé numérique sont de véritables désastres. Mauvaise gestion, manque de transparence, décisions improvisées... et qui paie pour ça ? Nous. Pendant que les services se détériorent, pendant qu'on nous demande de faire toujours plus avec moins.

Mais tenez-vous bien : le pire, c'est peut-être ce qu'on retrouve dans le nouveau projet de loi 101, celui sur la santé et sécurité au travail. Sous prétexte de "réformes", ce projet fragilise la protection des travailleuses, notamment dans les secteurs à prédominance féminine. On parle ici d'un recul honteux, teinté de sexismes, qui va laisser des milliers de femmes encore plus exposées à des conditions dangereuses et à des employeurs sans scrupules. C'est une gifle à toutes les luttes féministes et syndicales des dernières décennies.

On est en colère. Et c'est normal.

C'est pourquoi, le 29 novembre 2025, on a participé à une manifestation massive. Ce n'est pas encore une grève sociale, mais ça pourrait bien être le début de quelque chose de beaucoup plus grand. Si le gouvernement continue de jouer avec le feu, il va finir par se brûler. Nous, on était là. Dans la rue. Ensemble.

Il est temps de leur rappeler qu'on est des milliers, des dizaines de milliers, et qu'on ne se laissera pas tordre le bras.

Le 29 novembre, on s'est levé. On a fait du bruit. Et on se prépare pour la suite.

Solidairement en tabarnak,

Stéphane Payette

Président du SNE CHU Ste-Justine



Stéphane Payette
spayette@snecsn.com

Table des matières

Mot du Président.....	2
Le projet de loi 89: une bombe anti-syndicale	4
Pourquoi mes nouvelles chaussures de sécurités sont de mauvaises qualités?	5
Mot croisé syndical	8
La ministre Duranceau piétine le droit au logement...	9
Entrevue avec l'organisme Au bas de l'échelle	13
Le projet de loi C-2: Sécurité ou surveillance excessive?	15
Hommage à Staziak	18
Contacts	22
Quelques actions en images	24



Contingent du SNE-CSN
CHU Sainte-Justine lors
de Faire Front, la
manifestation du 29
novembre 2025. Serez-
vous des nôtres la
prochaine fois ?



Q: Que vient changer le projet de loi 89 ?

R : Le projet de loi 89 donne des droits supplémentaires au ministre du Travail :

-Il introduit la notion de "service assurant le bien-être de la population" (sauf dans les secteurs de la construction, de la santé et de la fonction publique). Il pourrait impliquer l'instauration de services minimums, si le conflit a trop d'impacts négatifs "sur la sécurité sociale, économique ou environnementale de la population, notamment celles des personnes en situation de vulnérabilité".

-Le ministre peut mettre fin à une grève ou à un lock-out en demandant à un arbitre de déterminer les conditions de travail des salarié-es s'il estime qu'un conflit "cause ou menace de causer un préjudice grave ou irréparable à la population (sauf des secteurs public et parapublic)".

Q: Qu'est-ce qu'un service assurant le bien-être à la population ?

R: Le projet de loi le définit ainsi :

-"Service minimalement requis pour éviter que ne soit affecté de manière disproportionnée la sécurité sociale, économique ou environnementale de la population, notamment celles des personnes en situation de vulnérabilité".

Cela signifie que le Tribunal administratif du travail peu retirer à une partie des syndiqué-es leur droit de grève et les forcer à revenir au travail, comme c'est le cas des secteurs régis par les services essentiels. Ça réduit considérablement l'effet de la grève.

Q: En quoi cela m'enlève-t-il des droits en tant que travailleuse ou travailleur syndiqué ?

R : La grande majorité des négociations (95%) se règlent sans conflit de travail. Mais il y a des situations où la grève devient la seule avenue possible pour faire entendre raison à l'employeur. Et ce n'est jamais de gaité de cœur que les travailleuses et les travailleurs y ont recours. Pour que la grève soit efficace, il faut perturber les affaires du patron afin qu'il comprenne le rôle important des travailleuses et des travailleurs dans son entreprise.

-C'est une épreuve de force : les grévistes perdent leur salaire et l'employeur perd en productivité.

Si on offre des services minimaux, on vient aider l'employeur dans sa productivité en plus de diluer l'épreuve de force. Si un arbitre vient déterminer les conditions de travail à la demande du ministre, il n'y a tout simplement plus de négociation. Le ministre vient donc brimer notre droit à la négociation.

**POUR PLUS D'INFORMATION SUR LA
CAMPAGNE DE LA CSN CONTRE LA LOI 89**



Pourquoi mes nouvelles chaussures de sécurité sont de mauvaises qualités?

Par Xavier Héroux

Il y quelque mois, l'employeur a changé de fournisseur de soulier de sécurité, ce qui a eu de nombreux impacts. Il y a eu des plaintes sur la qualité des chaussures, leurs disponibilités et le processus d'acquisition. On va faire un survol de ce qui s'est passé, des problématiques actuels et de ce qu'on peut faire à ce sujet.

Petit historique

Retournons en 2023, le fournisseur était Belmont Sécurité et il y avait plusieurs problèmes. Avec le montant prévus pour rembourser les travailleurs-ses qui n'avait pas bougé depuis plusieurs années (117\$), il n'y avait plus de paires disponibles du à la monté des prix. L'information a été ramené au bureau syndical qui a communiqué avec le département de santé-sécurité de l'employeur. La solution qui avait été trouvée était de monter le montant remboursé à 140\$ pour les souliers et à 180\$ pour les bottes. En parallèle, le département de santé-sécurité de l'hôpital a travaillé sur une politique d'acquisition de souliers de sécurité pour éviter que la situation ne se reproduise. Cette politique a été montrée aux gestionnaires et aux syndicats et ajoutait des titres d'emploi à la liste des employés devant porter des souliers de sécurité.



Catalogue des chaussures de sécurité

Malheureusement, il y a eu un effet secondaire. Les prix augmentant et à la quantité d'employé ayant l'obligation de porter des souliers de sécurité ayant plus que doublé, ils ont eu l'obligation légale de passer en appel d'offre pour le contrat de fournisseur. Le contrat qui a dû être accepté changeait tout le processus et rendait caduc la politique qui avait déjà été communiquée aux gestionnaires et aux représentants syndicaux.

Désormais, il y a un catalogue avec une dizaine de choix de modèles entièrement remboursés et le fournisseur doit avertir lorsqu'il veut faire des changements au catalogue. C'est légal et, théoriquement, ce n'est pas un changement fondamentalement négatif mais il y a beaucoup de problèmes avec l'exécution de ce changement.

Problématiques

Déjà, la communication entre ceux qui ont négocié le contrat et le département de santé-sécurité ne s'est pas bien faites ce qui a amené les gestionnaires à continuer de communiquer des informations qui n'était plus à jour. Les travailleurs-ses arrivaient face au fournisseur et la communication devenait difficile, chacun s'était fait dire des informations différentes. L'un parle d'un montant, l'autre d'un catalogue, bref, un beau bordel et nous n'avons pas été informé de ces changements avant leurs applications.

Ensuite, le fournisseur manquait plusieurs modèles dans son camion (il a un camion-magasin lorsqu'il vient), donc le choix qui était déjà limité devenait insuffisant pour pouvoir avoir un modèle confortable. C'était particulièrement problématique pour les électriciens



Bill Nolan, cartooning self-taught, 1936.



Exemple d'interaction confuse

qui devait choisir entre seulement 6 modèles. Il est important de notifier qu'il est impossible de se faire rembourser, même en partie, une paire de chaussures de sécurité venant d'un autre fournisseur avec le contrat actuel.

La dernière problématique est celle de la qualité des chaussures et des bottes. Beaucoup de plaintes concernent la qualité qui aurait baissé avec ce nouveau fournisseur. Le fait que ces chaussures coûtent beaucoup moins chère à l'employeur (95\$) alimente ce sentiment que, pour faire simple, on achète du cheap. N'étant pas cordonnier, je ne peux que me rapporter aux nombreux témoignages que j'ai reçu qui vont tous dans le même sens : ils sont plus inconfortables et se brisent plus rapidement. Plusieurs personnes ne portent pas leurs nouveaux souliers à cause de cela.

Ce qu'on peut faire

Déjà, si vos souliers de sécurité sont **brisés**, vous pouvez aller voir le service de santé et de sécurité à Decelles pour qu'ils vous permettent d'en obtenir une autre. Même si ça fait seulement quelque jours, il est très rare qu'ils refusent le remplacement.

Si vous avez eu de la difficulté ou que vos souliers ou vos bottes de sécurité sont **inconfortables**, n'hésitez pas à venir me le communiqué au bureau syndical. Si un modèle ressort comme particulièrement problématique, l'employeur et le fournisseur sont ouverts à faire un changement dans le catalogue.

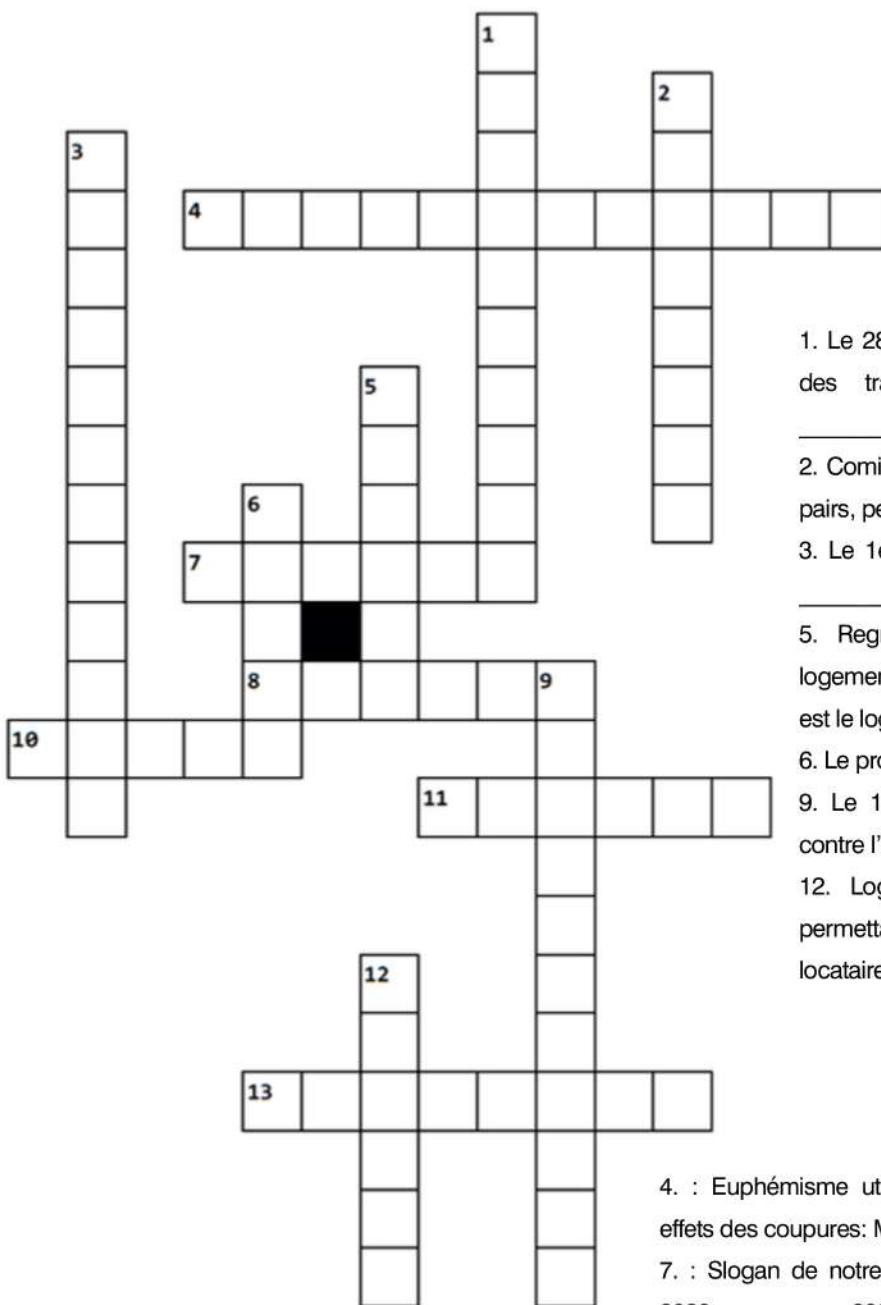
Il y a déjà eu des petits ajustements au catalogue pour ajouter des choix pour les bottes, enlever les modèles indisponibles pour présenter les choix réels et le fournisseur vas ajuster son processus pour s'assurer d'avoir plus de modèles du catalogue disponible quand les gens viennent au camion-magasin.

En conclusion, l'employeur rempli son rôle légal, mais ce n'est pas une raison pour accepter ce qui est concrètement une coupure dans le matériel de travail. Il est nécessaire que ce sujet devienne une revendication puisque la méthode actuelle est inadéquate pour s'assurer de la santé et de la sécurité des travailleurs-ses.



Vincent van Gogh (1853-1890) - Les souliers

Mots croisés syndical



Réponse

- | | | | | | | | | | | | | | |
|------------|------------------|----------------|------------------|----------------|------------|-----------|-----------|------------|-----------------|------------|-------------|-------------|---------------|
| Vertical | 1 : Accidentes | 2 : Entride | 3 : Travailleurs | 4 : Boulet | 5 : FFAPRU | 6 : Bombe | 7 : Grève | 8 : Boulet | 9 : Transphobie | 10 : Grève | 11 : Amazon | 12 : Social | 13 : Lock-out |
| Horizontal | 1 : Optimisation | 2 : Entreprise | 3 : Coupes | 4 : Entreprise | 5 : FFAPRU | 6 : Bombe | 7 : Grève | 8 : Boulet | 9 : Transphobie | 10 : Grève | 11 : Amazon | 12 : Social | 13 : Lock-out |
4. : Euphémisme utilisé par l'employeur pour minimiser les effets des coupures: Mesures d'_____.
7. : Slogan de notre campagne anti-coupe : Essentiels en 2020, _____ en 2025.
8. : Nom de famille de l'instigateur de nombreux projet de loi (projet de loi 59, 100, 101) qui affaiblissent les droits individuels et collectifs des travailleuses et des travailleurs.
10. : Droit collectif des travailleuses-es pour établir un rapport de force avec l'employeur.
11. : Multinationale experte en pratique anti-syndicale.
13. : Fermeture d'un établissement ou la suspension du travail par un employeur.

Vertical

- Le 28 avril est la journée de commémoration des travailleuses et travailleurs morts et _____-es au travail.
- Comité qui permet une aide mutuelle par des pairs, permettant de trouver du soutien.
- Le 1er mai est la Journée internationale des _____.
- Regroupement national pour le droit au logement fondé en 1978, dont la priorité d'action est le logement social.
- Le projet de loi 89 est une _____ anti-syndicale.
- Le 17 mai est la La Journée internationale contre l'homophobie et la _____.
- Logement qui est détaché du marché, permettant de respecter la capacité payer des locataires.

Horizontal

- Euphémisme utilisé par l'employeur pour minimiser les effets des coupures: Mesures d'_____.
- Slogan de notre campagne anti-coupe : Essentiels en 2020, _____ en 2025.
- Nom de famille de l'instigateur de nombreux projet de loi (projet de loi 59, 100, 101) qui affaiblissent les droits individuels et collectifs des travailleuses et des travailleurs.
- Droit collectif des travailleuses-es pour établir un rapport de force avec l'employeur.
- Multinationale experte en pratique anti-syndicale.
- Fermeture d'un établissement ou la suspension du travail par un employeur.

La ministre Duranceau piétine le droit au logement... ...dans ses Louboutins à 2000\$!

par Adam Bergeron



Scène de déménagement le 1er juillet dans les années 1930 à Montréal. BANQ

Les locataires se font prendre une part de plus en plus importante de leurs revenus pour se loger. Les propriétaires de logements, quant à eux, reçoivent la recommandation du Tribunal administratif du logement (TAL) de hausser les loyers encore plus vite. Le droit à la propriété privée au Canada s'érigé comme un mur devant le droit au logement. La raison est politique, nos représentants gouvernementaux ne sont pas locataires et ont souvent eux-mêmes des investissements dans l'immobilier. Nos intérêts s'opposent donc de façon de plus en plus marquée.

Sous France-Élaine Duraceau, l'ancienne ministre de l'Habitation, les locataires ont perdu des droits. La loi 31 rend plus difficile le transfert de bail, qui permettait de ralentir la hausse du coût des loyers tout en facilitant aux locataires de changer de logement. Le nouveau calcul du TAL accélère l'augmentation des loyers en indexant le revenu provenant des loyers à l'inflation. De plus en plus de locataires qui cherchent à défendre leur droit se retrouvent devant le tribunal pour une demande de fixation du loyer avec leur propriétaire. Alors qu'en 2021-2022, il y a eu 7 201 demandes de fixation de loyer, le nombre de demandes a explosé pour atteindre 21 117 demandes en 2023-2024 ! (1)

(1) «Ce sont vraiment des drames humains»: le nombre de dossiers explose encore au Tribunal administratif du logement | TVA Nouvelles

La règle du 30%

Les experts en finance personnelle recommandent de ne pas consacrer plus de 30% du revenu au paiement du loyer. Cependant, environ 45% des locataires québécois dépassent cette limite, et ce pourcentage pourrait augmenter.

C'est de plus en plus difficile pour les ménages gagnant moins de 50 000\$ par année de trouver cet équilibre. Pour vous donner une idée, le prix du loyer d'une personne qui gagne 50 000\$ par année ne devrait pas dépasser 1250\$ par mois selon ces recommandations.

(Observatoire Grand Montréal, 2023)

Le problème est que le loyer moyen pour un appartement de deux chambres est de 2084\$/mois au printemps 2025 !!!

<https://montreal-aparthotel.com/whats-average-rent-montreal-2025#:~:text=Au%20printemps%202025%2C%20le%20loyer%20moyen%20%C3%A0%20Montr%C3%A9al,logement%20locatif%20le%20plus%20courant%20dans%20la%20ville.>

Voici quelques statistiques datant du dernier recensement de 2016* pour la ville de Montréal.

Revenu médian des locataires en 2015: 38 995\$/an

Revenu médian des propriétaires en 2015: 85 814\$/an

De plus 28% des ménages étaient considérés à faible revenu. Enfin, 40.8% des ménages de la Ville sont des personnes seules.

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_MENAGES_LOGEMENTS_2016-AGGLOMERATION_MONTREAL.PDF

*Qu'est-ce que le revenu médian: Revenu qui partage la population en deux parts égales de telle sorte que 50 % des personnes gagnent un revenu inférieur et 50 % des personnes gagnent un revenu supérieur à celui-ci.

“La ville est faite pour ceux qui en ont les moyens. Si les gens n'en ont pas les moyens, qu'ils aillent vivre ailleurs.”

-Une citation de Nicola Padulo, promoteur immobilier
Tiré de: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2005235/promoteur-logement-social-montreal-opposition>



Manif-action du Frapru à l'Île-Des-Soeurs, 5 octobre 2025.

Inégalités sociale, moteur de la crise

Le creusement des inégalités est un des facteurs trop rarement évoqués pour expliquer la crise du logement, déplore Olivier Jacques, professeur à l'École de santé publique de l'Université de Montréal. «Quand l'écart entre les riches et les pauvres s'accentue, comme on le voit depuis les années 90, une partie de la population se retrouve avec une plus grande capacité d'achat, ce qui fait monter les prix», explique-t-il. (6) Et pendant ce temps, le pouvoir d'achat des plus pauvres diminue.

(6) [Pas la faute aux immigrants: les vraies causes \(et solutions\) de la crise du logement qui va continuer en 2025 | 24 heures](#)

Disparition des logements abordables

La pénurie de logements abordables est critique. À Montréal, de 2016 à 2021, 90 000 logements locatifs abordables ont été perdus. Les logements moins chers sont de plus en plus rares, avec un taux d'inoccupation de moins de 1% pour les logements sous 1150\$. Tout le monde s'arrache les logements moins chers et le désespoir se manifeste le 1^{er} juillet alors que plusieurs ménages n'arrivent pas à trouver un logement adéquat.

Selon les dernières données de Statistiques Canada, 177 000 ménages locataires du Québec ont des besoins criants de logement parce qu'ils vivent dans un logement trop cher, trop petit ou en mauvais état.

(5) FRAPRU – mémoire pré budgétaire 2023 déposé au ministre des Finances du Québec



Manifestation dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, 8 mars 2025

Financiarisation du marché locatif

Depuis la fin des années 1990, la financiarisation du parc immobilier locatif a augmenté au Canada. Les grands propriétaires financiers possèdent maintenant une grande partie des appartements, et de 20% à 30% du parc immobilier locatif appartient aux investisseurs institutionnels*. Cette tendance s'est accélérée après la pandémie de COVID-19, rendant les logements locatifs des investissements sûrs. Le manque de données transparentes sur la propriété complique la compréhension de l'ampleur de ce phénomène.

Véronique Laflamme, Frapru

*La financiarisation du logement fait référence au phénomène où le logement est de plus en plus traité comme une marchandise ou un investissement financier plutôt que comme un droit fondamental ou un bien social.

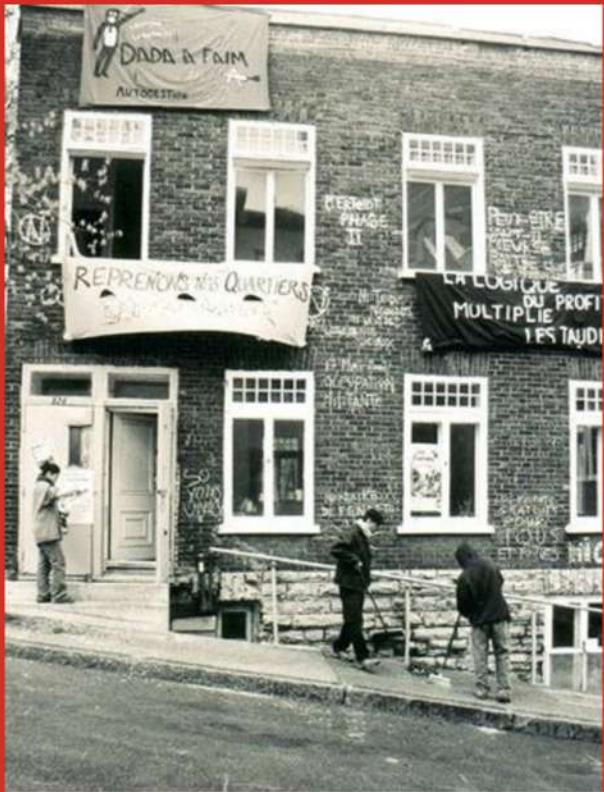
<https://www.housingchrc.ca/fr/la-financiarisation-du-logement>

Apparence de conflit d'intérêt ?

On peut voir un conflit d'intérêt dans les politiques en matière de logement votées par nos élus. France Élaine Duranceau a fait carrière dans l'immobilier, une fois élue Ministre de l'habitation au gouvernement du Québec elle a passé des réformes qui, en grande partie n'aident pas les locataires. Isaac Peltz, journaliste indépendant-e a aussi démontré-e dans son enquête sur le logement que 40,8% des élus fédéraux sont propriétaires d'immeubles à logement. On peut donc douter de leur volonté réelle de défendre les droits des locataires surtout pour Montréal où 60% de la population est locataire.

<https://www.frequencynews.ca/news/independent-research-group-in-montreal-finds-46-of-federal-mps-are-landlords/>

Warren Buffett, l'un des investisseurs les plus célèbres au monde, a déclaré en 2005 :
« Il y a une lutte des classes, bien sûr, mais c'est ma classe, celle des riches, qui fait la guerre. Et nous gagnons. »



Le Squat de l'îlot Berthelot en 2002 à Québec s'inscrivait dans le cadre d'une mobilisation qui dura environ 30 ans, luttant pour le droit au logement social dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Cette action a contribué à donner naissance à la Coop l'Escalier avec 79 logements coopératifs.

Le logement social : c'est la solution

La Banque Scotia et des experts comme Guillaume Hébert de l'IRIS soulignent l'urgence de renforcer, voir doubler le stock de logements sociaux au Canada. Le logement social, subventionné par les gouvernements, offre des loyers inférieurs au marché privé et répond aux besoins des locataires à faibles revenus. Il limite la spéculation immobilière et aide à maintenir les locataires dans leurs communautés. Le logement social inclut les logements publics, les coopératives et les organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation. Ces modèles offrent une variété de solutions adaptées aux différents besoins des locataires.

En 2021, 3,5 % des ménages québécois vivaient dans un logement social et abordable, une proportion légèrement inférieure à celle observée dans le reste du Canada (3,9 %).

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2161482/elections-federales-carney-plan-logements>

Ressources pour accéder à du logement social:

<https://www.frapru.qc.ca/je-veux-un-logement-social/>



Pour connaître et défendre vos droits ou vous impliquer:

<https://www.frapru.qc.ca/comites-logement/>



Si vous êtes sans logis ou craignez de le devenir:

<https://www.frapru.qc.ca/accueil/je-vais-etre-sans-logis/>



Si vous connaissez des problèmes avec votre propriétaire:

<https://www.frapru.qc.ca/jai-un-probleme-avec-mon-proprietaire/>



Entrevue avec l'organisme Au bas de l'échelle

Par Adam Bergeron et Vincent Chevarie

Pouvez-vous raconter l'histoire de la fondation d'Au bas de l'Échelle dans le cadre de vos 50 ans?

Au bas de l'échelle (ABE) a été fondé en 1975 par trois organisatrices communautaires non syndiquées du Centre de services sociaux Ville-Marie qui, constatant que plusieurs femmes subissaient des abus de la part de leur employeur, décidèrent de les regrouper au sein d'une association.

Parlez-nous de votre guide l'ABC des personnes non-syndiquées :

Publié depuis 1981, l'ABC des personnes non syndiquées est l'ouvrage phare d'ABE. C'est un guide qui vise à expliquer clairement, grâce à une démarche d'éducation populaire, les lois et recours permettant aux personnes non syndiquées de faire respecter leurs droits au travail. C'est devenu une référence importante sur le droit du travail et un outil incontournable pour les salarié·es non syndiqué·es.

Nous avons le plaisir d'annoncer que la 11e édition de l'ABC sera publiée dès le début de l'année 2026, et qu'il est maintenant possible de se procurer des exemplaires en prévente! Tous les détails se trouvent sur notre [site Web](#).

En achetant l'ABC, vous avez accès à la version imprimée de l'ouvrage à un prix avantageux, vous encouragez sa promotion et sa circulation à grande échelle et vous soutenez la mission et les services d'ABE auprès des non-syndiqué·es partout au Québec.



(© Mario Jean, MADOC)

Quels services d'information et/ou de défense offrez-vous?

Notre mission a toujours été double : 1) offrir des services directs aux personnes non syndiquées qui ont des problèmes au travail et 2) faire pression sur l'État pour améliorer les lois et recours qui protègent les personnes non syndiquées ainsi que leurs conditions de travail et de vie.

D'une part, notre service d'information juridique est gratuit et confidentiel et permet aux personnes salariées de connaître leurs droits et recours à la suite d'un problème vécu au travail et de participer à nos rencontres d'information collectives gratuites sur la médiation et les plaintes en normes du travail à la CNESST.

D'autre part, notre service de formation sur les normes du travail est offert principalement dans les groupes communautaires et institutions scolaires afin de rejoindre les non-syndiqué·es ainsi que les intervenant·es qui leur viennent en aide.

Également, nous créons des outils et guides d'information permettant aux personnes salariées de mieux connaître leurs droits et protections au travail (notamment l'ABC des personnes non syndiquées) et menons des actions politiques non partisanes visant à défendre et améliorer les droits et protections des personnes non syndiquées grâce à des changements législatifs.

Quelles sont vos revendications?

Les revendications d'ABE visent à améliorer les droits et protections des travailleuses et travailleurs non syndiqués·es par des changements législatifs ciblant divers enjeux : la précarisation du travail, la durée du travail, les abus de l'employeur, les exclusions à la LNT, le respect de la LNT et l'accès à la syndicalisation.

Quels sont les problèmes les plus fréquents auxquels vous êtes confronté·es chez les personnes qui viennent vous voir?

Malheureusement, les personnes qui rejoignent ABE se retrouvent souvent face à un mur. Ces salarié·es non syndiqué·es n'ont aucune ressource pour les représenter, les accompagner et défendre leurs droits lorsque survient un problème au travail, ce qui amène son lot d'anxiété, de frustration et de découragement.

Généralement, ces travailleuses et travailleurs vivent une ou plusieurs de ces problématiques : une pratique interdite de la part de l'employeur (congédiement, mesures discriminatoires, représailles, etc.) après avoir exercé un droit, un congédiement sans cause juste et suffisante en ayant au moins 2 ans de service continu, du harcèlement psychologique, sexuel ou discriminatoire au travail ou des montants non payés par l'employeur (salaire, heures supplémentaires, indemnités, etc.).



© Mario Jean, MADOC

Y-a-t-il des changements importants qui pourraient intéresser nos membres au niveau de la LNT et autres politiques publiques en matière de droit?

Depuis l'adoption de la LNT en 1980, la mobilisation d'ABE a mené à plusieurs gains importants. Pensons notamment à l'introduction, en 2002, de la notion de harcèlement psychologique dans la LNT, au prolongement du délai dont disposent les personnes salariées pour faire certaines plaintes en matière de normes du travail ou encore à l'encadrement des agences de placement de personnel en 2020, un enjeu intimement lié au système de santé et de services sociaux du Québec.

Ultimement, la défense des droits des non-syndiqué·es bénéficie à l'ensemble des travailleuses et travailleurs, puisque cela permet aux organisations syndicales d'avoir un levier supplémentaire pour négocier de meilleures conditions de travail et de vie pour leurs membres. Voilà pourquoi il est essentiel de maintenir cette solidarité entre les syndiqué·es et les non-syndiqué·es!

Code QR menant au site de l'organisme, parlez-en à vos ami·es non-syndiqué·es :



Le projet de loi C-2

Sécurité ou surveillance excessive?

Par Emmanuelle Gileau

Présentation du projet de loi C-2 :

Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière :

Le projet de loi confère au gouverneur en conseil le pouvoir de suspendre, annuler ou interrompre l'examen de certaines demandes ou documents liés à cette législation, si cela est jugé conforme à l'intérêt public. Il autorise également l'imposition de contrôles obligatoires aux personnes concernées et prévoit la création de règlements élargissant les pouvoirs administratifs en place.

Le projet de loi cherche à rendre les enquêtes criminelles plus efficaces en facilitant l'accès rapide à des données importantes. Elle autorise les policiers et les fonctionnaires à obtenir plus facilement des informations, même auprès d'organisations étrangères, surtout en cas d'urgence ou d'enquête.

“Les autorités pourraient demander à un fournisseur Internet de fournir l'historique de navigation d'une personne — les sites visités et les heures de connexion — même si cette personne n'est pas accusée de quoi que ce soit.”

Le projet modifie plusieurs lois pour les rendre plus cohérentes entre elles, notamment celle sur les publicités étrangères. Il donne aussi plus de pouvoirs au ministre de la Justice et au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) pour accéder à des données, les transmettre ou répondre à des demandes, y compris celles venant de l'étranger.

Par exemple, les autorités pourraient demander à un fournisseur Internet de fournir l'historique de navigation d'une personne — les sites visités et les heures de connexion — même si cette personne n'est pas accusée de quoi que ce soit. Il s'agit d'autoriser la surveillance de masse par les forces policières canadiennes.



Note: image générée par l'intelligence artificielle

Enfin, le projet de loi affaiblit les protections de la vie privée. Il autorise le partage libre d'informations sur les migrants entre les différents niveaux du gouvernement. Cela pourrait entraîner l'expulsion de travailleurs sans papiers qui revendiquent leurs droits, si leur employeur les dénonce aux autorités.

Analyse des mesures controversées :

Cette loi pourrait donner trop de pouvoir au gouvernement, sans contrôle, et nuire aux droits des personnes immigrantes. Elle autorise le partage de leurs informations personnelles avec des agences étrangères et permet même d'espionner leurs recherches et conversations en ligne, ce qui menace leur vie privée.

Avec la montée des idées conservatrices dans certains pays, ces mesures pourraient mettre en danger les personnes immigrantes, ici et ailleurs. Les sans-papiers risquent aussi de ne plus pouvoir défendre leurs droits au travail, surtout si leur employeur les dénonce.

C'est inquiétant pour tout le monde, car dans l'histoire, les reculs de droits commencent souvent par les personnes immigrantes. Si la population accepte ces mesures, elles peuvent ensuite s'étendre à d'autres groupes marginalisés comme les minorités visibles, les peuples autochtones, les personnes LGBTQ+ et les femmes.

Ce projet de loi est directement lié à la demande que Trump a fait au premier ministre de sécuriser la frontière. Est-ce qu'il s'agit réellement de la sécurité de notre frontière ou bien s'agit-il plutôt d'une brèche importante de nos droits humains dont le droit à la vie privée ? Sommes-nous en train de nous diriger, comme nos voisins du sud, vers un état qui abandonne la démocratie au profit du fascisme ?



Premier Ministre du Canada, Mark Carney



Quartier général du CSIS



Photo : La Presse canadienne / Christinne Muschi

« Il peut y avoir des failles dans le système qu'on peut valablement tenter de corriger, mais pas avec un projet mammouth de cette nature-là qui a la vocation de restreindre, et je le répète, de fragiliser les droits qui sont reconnus internationalement de groupes qui sont déjà vulnérables. D'autre part, il faut s'attaquer à la situation de manière sérieuse et responsable. Si on veut essayer de trouver une solution œcuménique, il faut trouver la manière la plus efficace de respecter les engagements internationaux post-Deuxième Guerre mondiale, qui encore une fois, aussi imparfaits qu'ils soient, ont pour but d'essayer d'éviter des embrasements ».

**Louis-Philippe Lampron, professeur de droit à l'Université Laval
Spécialiste des droits et libertés de la personne**

Réactions de la société civile

Projet de loi C-2

« Le projet de loi C-2 franchit un seuil dangereux, voire inacceptable », a dénoncé François Loza-Rodriguez, représentant de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), en conférence de presse vendredi dernier.

[Il] s'attaque au fondement même du droit d'asile, en remettant en cause les engagements internationaux du Canada, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le principe de non-refoulement », a-t-il poursuivi.

[Il] alimente également l'amalgame entre migration, insécurité et criminalité, légitimant ainsi un virage répressif que rien ne justifie. »

Les organismes s'inquiètent du fait que le gouvernement Carney, qui s'était engagé à défendre le Canada devant l'autoritarisme du président américain Donald Trump, aligne finalement ses politiques migratoires sur celles des États-Unis, qu'ils jugent « racistes » et « xénophobes ».

François Loza-Rodriguez
Table de concertation des organismes aux service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Hommage à Staziak

par Michel Sancho

“Lorsque je suis arrivé dans la buanderie, il y avait plusieurs clans qui ne travaillaient jamais ensemble et qui même ne se parlaient jamais. Tout le monde mangeait de son côté, dans deux pièces différentes et ne communiquaient pas.”

La buanderie de Sainte-Justine est un univers en soi. Nous travaillons ensemble comme une chaîne de production, ce qui fait que nous sommes enclins à travailler ensemble pour un résultat commun. Mais nous avons aussi développé cette idée d’entraide. Lorsque je suis arrivé dans la buanderie, il y avait plusieurs clans qui ne travaillaient jamais ensemble et qui même ne se parlaient jamais. Tout le monde mangeait de son côté, dans deux pièces différentes et ne communiquaient pas.



Stéphane Staziak
19 mai 1969 - 13 avril 2024

Chacun avait aussi son poste et il n'y avait pas de roulement de poste. Lorsque je suis devenu chef d'équipe, j'ai voulu changer tout cela. Avec l'aide de deux camarades qui partageaient mes idées, nous avons mis en place une rotation de chef d'équipe pour limiter la charge mentale et permettre de meilleures décisions, nous avons instauré aussi une rotation sur tous les postes, sauf exception due à des particularités dans la formation des postes. Ces décisions furent prises dans le but d'éviter les blessures dues aux répétitions des mêmes gestes mais aussi dans le but que les mêmes personnes ne travaillent pas tous le temps ensemble et apprennent à se connaître et à s'entraider.

Le résultat fut au-delà de nos attentes et la dynamique de travail s'en trouva complètement changée. Nous avons aussi instauré des réunions d'amélioration continue dans le but de faire participer toute l'équipe aux décisions les concernant dans l'amélioration de leurs conditions de travail. Après quelques tâtonnements et un peu de gène, ces réunions ont vraiment permis que tout le monde se sente impliqué et ont permis de créer un vrai esprit collaboratif collectif.

Nous avons pu ainsi obtenir quelques améliorations dans notre quotidien en montrant, à chaque fois, que cela allait aussi favoriser la production, le travail, minimiser les blessures et les rotations de personnel : une salle à manger, une fontaine d'eau, des améliorations dans la gestion de la température de la buanderie, des nettoyages et réparations de matériel plus souvent, un tire chariot, etc.

Aussi, lors du décès d'un de nos collègues qui a été un pilier de la buanderie et un collègue connu et aimé dans tout l'hôpital du fait de sa condition particulière qui le rendait sympathique à tous et toutes malgré quelques débordements, nous avons fait bloc pour demander que le nom de la nouvelle salle de repos adjacente à la buanderie lui soit dédiée.



“Troublant de constater qu'un illustre inconnu n'ayant jamais travaillé de sa vie à Sainte-Justine (et peut-être même jamais travaillé tout court) reçoive plus de reconnaissance en ayant droit d'avoir son nom sur une salle parce qu'il a signé un gros chèque.”

Pour finir nous avons organisé à l'occasion d'événements importants des potlucks pour se faire découvrir nos cultures respectives et partager des plats de nos pays. Tout ceci a permis de créer une camaraderie, une entraide et une solidarité essentielle pour permettre de développer un esprit de combat syndical sur notre lieu de travail. Ainsi nous avons pu ensuite se tenir tous ensemble lorsqu'il a fallu se battre pour garder des acquis ou pour aller chercher des gains.

Nous avons ainsi pu prouver aux boss qui voulaient couper du personnel que chaque personne était importante pour le bon fonctionnement de la buanderie en ayant au préalable bien défini ensemble dans nos réunion notre organisation de travail et nos routes et nos rôles respectifs et démontré un esprit de solidarité.

Malheureusement, cela fut refusé par le comité de sélection, ce qui montre le peu de reconnaissance que la direction de l'hôpital peut avoir pour ses travailleurs et travailleuses qui donnent littéralement leur vie pour l'Amour des enfants et pour que les parents puissent être dans les meilleures conditions possibles lorsqu'ils traversent des situations stressantes, voire dramatiques.

Ainsi notre collègue avait reçu un simple savon pour ses trente ans de service et il en avait été très choqué, voire insulté. L'hôpital au complet en avait entendu parler pendant des mois!

Il est tout de même troublant de constater qu'un illustre inconnu n'ayant jamais travaillé de sa vie à Sainte-Justine (et peut-être même jamais travaillé tout court) reçoive plus de reconnaissance en ayant droit d'avoir son nom sur une salle parce qu'il a signé un gros chèque. (En espérant qu'il ne se soit pas foulé le poignet à cette occasion!) alors que des centaines, des milliers d'employés anonymes passent en se brisant le dos, les doigts, en se brûlant les poumons dans des produits chimiques, en se blessant continuellement dans des travaux difficiles, dans la saleté pour des salaires trop bas.

Nous aurions espéré que notre collègue puisse représenter tous ces anonymes oubliés qui ont fait la réputation de Sainte-Justine par leur travail assidu.

Cependant, un mur nous sera donné dans cette nouvelle salle de repos où nous pourrons rendre hommage à notre collègue mais pour nous tous et toutes cette salle sera et restera la salle Stéphane Staziak !



Crédit photo : Adam Bergeron



Une pharmacie adaptée aux patients d'aujourd'hui

La pharmacie syndicale Picard et Desjardins

Il existe une pharmacie en ligne appelée Picard et Desjardins. Elle a été créée dans le but d'économiser sur les prescriptions et renouvellements de médicaments. Elle est offerte à toutes les personnes qui souhaitent y adhérer, qu'elle soit syndiquée ou non.

La pharmacie livre vos médicaments à la maison, partout au Québec et sans frais, dans un paquet sécuritaire, et même réfrigéré lorsque requis !

Pour vous inscrire:

picarddesjardins.com
514-903-7060 ou 1-888-903-7061

Vous pouvez aussi vous rendre à la pharmacie en personne:
555 rue Chabanel Ouest #603 Montréal

PHARMACIE ENREGISTRÉE

Ordre des pharmaciens du Québec

- Pharmaciens membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec
- Pharmacie située au Québec pour les patients du Québec
- Professionnels de confiance pour vous aider avec votre santé

POURQUOI PROACTIVE?

N'y pensez plus, on s'en occupe

- Rappels de renouvellements par courriel ou SMS
- Demande de represcriptions à votre assureur
- Réclamations transmises à votre assureur
- Dossier pharmaceutique en ligne toujours accessible

LIVRAISON GRATUITE PARTOUT AU QUÉBEC

- Livraison rapide en 24 à 48 heures ouvrables
- Emballage discret et confidentiel
 - Évitez l'attente en pharmacie
 - Réduisez vos déplacements
 - Recevez vos médicaments à votre porte (bureau, maison, etc)

NOTRE MISSION

Réduire le coût des médicaments

Nous souhaitons offrir un moyen de contrôler la hausse préoccupante du coût de la médication tout en embrassant le virage numérique pour offrir une alternative simple, conviviale, personnalisée et sécuritaire aux patients du Québec.

Contacts



SYNDICAT CATÉGORIE 1 : SPSIC : PERSONNEL EN SOINS INFIRMIERS ET CARDIO-RESPIRATOIRES

COURRIEL : SECRETARIAT@SPSIC.CA TÉLÉPHONE : (514) 345-4765 LOCAL : B-914



SYNDICAT CATÉGORIES 2 ET 3 : SNE CSN

COURRIEL : INFO@SNECSN.COM TÉLÉPHONE : (514) 345-4661
LOCAL : B-917



SYNDICAT CATÉGORIE 4: SYNDICAT DES TECHNICIEN-NES ET PROFESSIONNEL-LES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

COURRIEL: SYNDICAT@STEPSQ.CA
TÉLÉPHONE: [514-345-4931](tel:514-345-4931) POSTE 2735 LOCAL: B-913



DRH - SERVICE AUX EMPLOYÉ(ES)

COURRIEL : SERVICE.EMPLOYES.HSJ@SSSS.GOUV.QC.CA
TÉLÉPHONE : (514) 345-4750 (INTERNE #4750) LOCAL : 311 DECELLES 3E ÉTAGE



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (BUREAU DE SANTÉ)

COURRIEL : SERVICE.SANTE.HSJ@SSSS.GOUV.QC.CA TÉLÉPHONE : (514) 345-4704 *JOURS DE SEMAINES DE 7H30 À 16H30
URGENCE SOIR, FINS DE SEMAINES, FÉRIÉS : INTERNE #4788 DECELLES 3E ÉTAGE



PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉ(ES)

PROGRAMME HARMONIE : SITE INTERNET : CHUSJ.ORG/HARMONIE
OBTENEZ UN SOUTIEN EN TOUT TEMPS AU : 1-833-819-4696



COMITÉ D'ENTRAIDE

COURRIEL : ENTRAIDE.CHUSJ@OUTLOOK.COM
*SERVICES GRATUITS ET CONFIDENTIELS : (514) 345-4931 POSTE 5723



SERVICE DE LA PAIE

COURRIEL : PAIE.HSJ@SSSS.GOUV.QC.CA MOT DE PASSE OUBLIÉ : DRH.ACCEUIL.HSJ@SSSS.GOUV.QC.CA
TÉLÉPHONE : (514) 345-4742 CODE D'UTILISATEUR ET MOT DE PASSE : POSTE #4702 LOCAL: DECELLES



BUREAU QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (BQVT)

COURRIEL: BUREAUQUALITE.VIETRAVAIL.HSJ@SSSS.GOUV.QC.CA TÉLÉPHONE : (514) 345-4931 (POSTE 3787)
RESPONSABLE DU BUREAU : MAUDE.GAGNON.RENZETTI.HSJ@SSSS.GOUV.QC.CA LOCAL : 314 DECELLES 3E ÉTAGE

Suivez-nous sur nos pages facebook et Instagram!

POUR DES INFORMATIONS UTILES SUR NOS ACTIVITÉS ET POUR FAVORISER NOTRE MOBILISATION!



Ajoutez notre site Internet à vos favoris!



IL SUFFIT DE SCANNER LE CODE QR AVEC LA CAMÉRA DE VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE!

Assurances Collectives

Téléphone Général : 1-877-651-8080

Téléphone pour client assuré (avoir # certificat en main) : 1-888-235-0606
Site internet : beneva.ca/fr/espace-client

Adresse : 2525 Boulevard Laurier
C.P. 10500, Succ. Ste-Foy
Québec, QC, G1V 4H6

Problème avec le site ou l'application en ligne :

Téléphonez au **1 855 747-2233** pour obtenir de l'assistance ou du soutien technique. Nous sommes disponible du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00, ainsi que le samedi et le dimanche, de 8h30 à 16h00.

beneva



Espace client



Action le 1er décembre 2025, remise de la pétition à la PDG



Rassemblement lors du Congrès de la CAQ à Gatineau



Contingent intersyndical du CHU Sainte-Justine, 29 novembre 2025



Présence du SNE-CSN CHUSJ à la marche du 1er mai 2025



Point de presse contre les coupures au CHUM



Action au Club St-James, réunion d'élus de la CAQ